— Phrénol. Connaissance distincte de l'existence des corps extérieurs.

— **Encycl.** Philos. On entend par *individu-individualité*, non ce qui est absolument indivisible, comme semble l'indiquer l'étymologie, mais ce qui ne peut être divisé sans perdre son nom et ses qualités distinctives, une chose que l'on ne saurait partager en plusieurs autres de la même nature que le tout. Ainsi, dans un animal, dans une plante, on distingue sans peine plusieurs parties; toutes ces parties peuvent être séparées les unes des autres; mais alors l'animal ou la plante seront complétement détruits, et les parties elles-mêmes ne tarderont pas à se dissoudre. Les philosophes n'admettent généralement pas l'existence réelle de l'*individualité* dans le monde inorganique. M. Secrétan s'appuie, pour nier l'*individualité* physique et chimique, sur la divisibilité à l'infini de la matière. L'espèce *or*, dit-il, ne se compose pas de la multitude des molécules d'or; la molécule n'est qu'une hypothèse qui donne une forme à certains calculs : toutes les divisions d'un même corps dans l'espace ne sont que des fractionnements accidentels d'une quantité homogène. Ce qui ressemble le plus à des individus, ce sont les cristaux, parce que leur unité sensible ne résulte pas d'une circonstance extérieure, mais d'une force inhérente à la matière, et qui agit selon une loi constante. La substance matérielle tend à s'individualiser par la cristallisation. Mais le cristal s'accroît par la juxtaposition des molécules; l'unité réelle que nous croyons reconnaître en lui est indépendante de son volume; le cristal est une quantité variable de matière une dans une certaine forme par l'effet d'une force qui règne dans toute matière homogène; la matière en elle-même est donc ici indifférente; ce qui est substantiel dans le cristal, c'est la force d'attraction agissant dans des conditions particulières; les individus apparents, circonscrits dans l'espace, sont des produits de cette force, qui est générale de la nature.

Le même philosophe nous montre l'avénement de l'*individualité* dans l'apparition sur la terre de l'organisation et de la vie, puis la progression de l'*individualité* à partir de la plante jusqu'à l'homme, où elle atteint, dans le moi conscient, sa plénitude et sa perfection. Dans la nature organisée, l'unité de l'individu devient réelle, objective. L'accroissement de l'être organique n'est pas limité seulement par la quantité de matière assimilable, mais par la nature même de la force assimilatrice. L'unité de cette force constitue l'unité de l'individu; la permanence de son action fait la durée de la vie individuelle au milieu du changement constant de la matière qui lui sert de siége et d'aliment. Il n'y a pas de différence entre la matière organique et la matière inorganique considérées comme matières. Le corps de l'être organisé n'est autre chose qu'une partie de la matière de l'univers, momentanément retenue et fixée par l'attraction d'une force immatérielle, et qui, sous l'influence de cette force, entre dans certaines combinaisons particulières. La forme organique est déterminée l'*individualité* dans la cosmologie et l'histoire naturelle. Ce même mouvement, nous pouvons le suivre dans l'histoire de l'humanité : où il prend et mérite vraiment de prendre le nom de *progrès*. « L'*individualité*, dit très-bien M. Secrétan, s'élabore progressivement au sein de la nature. L'histoire marche dans le même sens. Le premier âge de toutes les races humaines paraît avoir été une époque de foi irréfléchie, instinctive, irrésistible, sous laquelle s'humiliaient toutes les têtes et qui réunissait tous les hommes sur un même effort. Les langues, le culte, les mœurs, le caractère des nations se sont formes durant cette longue période d'une vie spontanée et collective. Partout la civilisation extérieure se lie à l'émancipation graduelle des esprits, ou plutôt de quelques esprits, qui modifient les croyances communes, qui les expliquent, qui les mettent en question. Les peuples meurent avec leurs religions. Les croyances nouvelles exigent des peuples nouveaux et les créent; mais l'indépendance de l'esprit individuel une fois née ne s'efface plus complétement. Elle a renversé les bases de la société religieuse; elle s'attaque aux principes de la société civile; les cris d'effroi n'arrêtent pas ses triomphes, et pourtant elle est encore bien loin de but. Les grandes autres ont fait place aux petites, les religions aux systèmes; mais la foule cherche toujours des maîtres, des appuis, des opinions toutes faites; les consciences individuelles n'appartiennent qu'à une minorité imperceptible. Cependant, quel que soit le chemin qui reste à parcourir, la formation de l'*individualité* morale fait l'essence du progrès. »

Un philosophe anglais contemporain des plus éminents, M. Herbert Spencer, exposait sur ce point des vues semblables à celles de M. Secrétan, nous montre dans la tendance à l'individuation la loi et la caractéristique du progrès. Nous avons vu, lui, dans la série animale, les divers degrés d'individuation, depuis ces êtres inférieurs, sorte de gelée vivante où l'on découvre pas de parties, qui n'ont pas même possible de désigner un individu par un nom qui ne convienne qu'à lui seul; il semble naturel pourtant de faire exception en faveur des noms propres; mais ni l'on remarque que les noms propres ont été dans l'origine appellatifs, c'est-à-dire des termes généraux, on verra que nous n'avons rien à retirer à notre assertion : Brutus, César, Auguste, Cicéron, Bucéphale, Alpes, Pyrénées ont été des noms appellatifs avant de devenir des noms propres. « Ainsi j'oserais dire, remarque Leibnitz, que presque tous les mots sont originairement des termes généraux, parce qu'il arrivera fort rarement qu'on invente un nom exprès, sans raison, pour marquer tel individu. On peut donc dire que les noms des individus étaient des noms d'espèces, qu'on donnait par excellence ou autrement à quelques individus, comme le nom de *grosse tête* à celui de toute la ville qui l'avait la plus grande ou qui était le plus considéré des grosses têtes que l'on connaissait. C'est ainsi même qu'on donne les noms des genres aux espèces, c'est-à-dire qu'on se contentera d'un terme plus général ou plus vague pour désigner des espèces plus particulières, lorsqu'on ne se soucie point des différences. »

Leibnitz a raison; quelque paradoxale que cette opinion paraisse, ce n'est pas en montant des individus aux espèces, mais bien en descendant des genres aux espèces, que l'on détermine l'*individualité*; car il nous est impossible d'avoir la connaissance des individus et de trouver moyen de déterminer exactement l'*individualité* d'aucune chose, à moins de la garder elle-même. En effet, toutes les parties circonstances qui constituent ce qu'on appelle l'*individualité* quelconque peuvent se reproduire; le lieu et le temps, bien loin de déterminer d'eux-mêmes, ont besoin eux-mêmes d'être déterminés par les choses qu'ils contiennent. Ce qu'il y a de plus remarquable en cela, c'est que l'*individualité* qui les mettent en question. Les peuples meurent avec leurs religions. Les croyances nouvelles exigent des peuples nouveaux et les créent; mais l'indépendance de l'esprit individuel une fois née ne s'efface plus complétement. Elle a renversé les bases de la société religieuse; elle s'attaque aux principes de la société civile; les cris d'effroi n'arrêtent pas ses triomphes, et pourtant elle est encore bien loin de but. Les grandes autres ont fait place aux petites, les religions aux systèmes; mais la foule cherche toujours des maîtres, des appuis, des opinions toutes faites; les consciences individuelles n'appartiennent qu'à une minorité imperceptible. Cependant, quel que soit le chemin qui reste à parcourir, la formation de l'*individualité* morale fait l'essence du progrès. »

Un philosophe anglais contemporain des plus éminents, M. Herbert Spencer, exposait sur ce point des vues semblables à celles de M. Secrétan, nous montre dans la tendance à l'individuation la loi et la caractéristique du progrès. Nous avons vu, lui, dans la série animale, les divers degrés d'individuation, depuis ces êtres inférieurs, sorte de gelée vivante où l'on découvre pas de parties, qui n'ont pas même possible de désigner un individu par un nom qui ne convienne qu'à lui seul; il semble naturel pourtant de faire exception en faveur des noms propres; mais ni l'on remarque que les noms propres ont été dans l'origine appellatifs, c'est-à-dire des termes généraux, on verra que nous n'avons rien à retirer à notre assertion : Brutus, César, Auguste, Cicéron, Bucéphale, Alpes, Pyrénées ont été des noms appellatifs avant de devenir des noms propres. « Ainsi j'oserais dire, remarque Leibnitz, que presque tous les mots sont originairement des termes généraux, parce qu'il arrivera fort rarement qu'on invente un nom exprès, sans raison, pour marquer tel individu. On peut donc dire que les noms des individus étaient des noms d'espèces, qu'on donnait par excellence ou autrement à quelques individus, comme le nom de *grosse tête* à celui de toute la ville qui l'avait la plus grande ou qui était le plus considéré des grosses têtes que l'on connaissait. C'est ainsi même qu'on donne les noms des genres aux

INDIVIDUELLEMENT adv. (ain-di-vi-du-è-le-man — rad. *individuel*). D'une manière individuelle, isolément, à part, comme individu : *Voter* INDIVIDUELLEMENT. *Tout ce qui est se compose de choses ou d'êtres* INDIVIDUELLEMENT *distincts*. (Lamenn.)

INDIVIDUER v. a. ou tr. (ain-di-vi-du-é — rad. *individu*). Déterminer, caractériser comme individu.

INDIVIS, ISE adj. (ain-di-vi, i-ze — lat. *indivisus*; du préf. *in*, et de *divisus*, divisé). Juridpr. Qui est point divisé, point partagé, qui est possédé par plusieurs : *Biens* INDIVIS. *Succession* INDIVISE. || Qui possède une propriété indivise : *Propriétaires* INDIVIS. *Héritiers* INDIVIS.

— Loc. adv. *Par indivis*, Sans être divisé, dans l'indivision : *Posséder un héritage* PAR INDIVIS.

— **Encycl.** V. INDIVISION.

INDIVISÉ, ÉE adj. (ain-di-vi-zé — du préf. *in*, et de *divisé*). Qui n'est point divisé : *Les éléments sont des corps divisibles, mais* INDIVISÉS. (Volt.)

INDIVISÉMENT adv. (ain-di-vi-zé-man — rad. *indivise*). Par indivis : *Succession possédée* INDIVISÉMENT.

INDIVISIBILITÉ s. f. (ain-di-vi-si-bi-li-té — rad. *indivisible*). Caractère, nature de ce qui est indivisible : *L'*INDIVISIBILITÉ *d'un atome. L'*INDIVISIBILITÉ *d'une hypothèse.*

— Fig. Caractère de ce qui ne peut être séparé, distingué en parties : *L'*INDIVISIBILITÉ *de l'Etat, du pouvoir.*

— **Encycl.** Jurispr. Nous avons à examiner *l'indivisibilité* : 1° des obligations; 2° de l'état des personnes; 3° de l'aveu; 4° du droit de rétention, de l'hypothèque, des servitudes réelles.

— I. *Indivisibilité des obligations.* Les obligations sont divisibles, sauf dans les trois cas suivants : 1° Lorsque l'obligation a pour objet une chose qui, dans la livraison, ou un fait qui, dans l'exécution, n'est pas susceptible de division, soit matérielle soit intellectuelle (art. 1217 du code civil). Telle est par exemple la servitude de passage. 2° Lorsque, bien que la chose ou le fait qui en est l'objet soit divisible par sa nature, le rapport sous lequel elle est considérée dans l'obligation ne la rend pas susceptible d'exécution partielle (art. 1218). Tel est le cas où plusieurs architectes s'obligeraient, moyennant une somme déterminée, à construire une maison. 3° Lorsqu'il résulte, soit de la nature de l'engagement, soit de la chose qui en fait l'objet, soit de la fin qu'on s'est proposée dans le contrat, que l'intention des contractants a été que la dette ne pût s'acquitter autrement (art. 1221). Tel est le cas où une personne se serait engagée à prêter une somme dans un délai déterminé; si elle meurt dans le courant de ce délai, laissant plusieurs héritiers, il faut que tous les héritiers fournissent leur part de la somme, et non un ou deux, car on ne serait pas mis en possession de l'argent emprunté. Ces trois cas d'*indivisibilité* sont appelés : le premier, *indivisibilité contractu aut natura*, le second, *obligatione tantum*; le troisième, *solutione tantum*. Voyons maintenant quels sont les effets de l'obligation indivisible, d'abord à l'égard des débiteurs, puis à l'égard des créanciers. D'après la règle, chacun de ceux qui ont contracté conjointement une dette indivisible en est tenu pour le total, encore que l'obligation n'ait pas été contractée solidairement. Il en est de même à l'égard des héritiers de celui qui a contracté une pareille obligation; néanmoins, l'héritier du débiteur assigné pour le totalité de l'obligation peut demander un délai pour mettre en cause ses cohéritiers, à moins que la dette ne soit de nature à ne pouvoir être acquittée que par l'héritier assigné, ou à moins qu'il n'y ait mauvaise foi, sauf son recours en indemnité contre ses cohéritiers. Chaque héritier du créancier a le droit d'exiger la totalité de la chose au débiteur, puisque, la dette étant indivisible, il ne peut en réclamer une partie. Mais il ne doit pas aller plus loin et il n'a le droit ni de faire une remise, ni de recevoir le prix, au lieu de la chose, ni de faire remise de la dette.

L'*indivisibilité* et la solidarité produisent des effets communs. Elles ne se confondent pourtant pas, et c'est ce qui explique ces expressions de l'article 1219 : La solidarité stipulée ne donne point à l'obligation le caractère d'*indivisibilité*.

— II. *Indivisibilité de l'état des personnes.* L'état des personnes n'est indivisible qu'autant que on le considère d'une manière abstraite; il ne l'est pas en ce qui concerne les conséquences légales qui s'y trouvent attachées. (Cormen.) Toullier est du même sentiment en matière de contestation ou de réclamation d'état les jugements rendus avec la personne qui a le principal intérêt à la contestation ont l'autorité de la chose jugée à l'égard de la famille tout entière; mais Merlin a réfuté cette doctrine en faisant remarquer qu'on ne peut pas voyager l'*indivisibilité* de l'état, car l'état n'est indivisible qu'au point de vue abstrait et non dans ses conséquences.

— III. *Indivisibilité de l'aveu.* L'aveu est indivisible lorsqu'il est qualifié, c'est-à-dire lorsque la reconnaissance d'un fait allégué par une partie n'a lieu que sous certaines modifications qui altèrent l'essence ou la nature juridique de ce fait. La partie qui l'invoque ne peut retenir ce qui est à son avantage et rejeter ce qui lui est contraire. L'*indivisibilité* de l'aveu est fondée sur la nature même des choses; c'est ainsi que le demandeur en nullité d'un billet pour défaut de cause, étant tenu de prouver l'absence de cause, ne peut se prévaloir de la déclaration du créancier qui avoue que la cause énoncée dans le billet n'est pas valable, mais qui assigne, en même temps, une autre cause licite à sa créance. L'aveu complexe, c'est-à-dire, celui dont l'auteur, tout en reconnaissant le fait allégué par l'autre partie, articule un nouveau fait qui aurait pour résultat de créer à son profit une exception, est également indivisible quand la déclaration accessoire qu'il renferme a pour effet de restreindre ou de détruire les conséquences juridiques qui en résultent. Ainsi, lorsqu'une personne, assignée en payement d'une dette, en avoue l'existence, mais allègue en même temps qu'elle en a soldé le montant, son aveu est indivisible. Au contraire, lorsque la déclaration accessoire que renferme un aveu complexe porte sur un fait à tous égards distinct du fait principal, dont il ne suppose pas nécessairement l'existence, rien ne s'oppose à la division d'un pareil aveu. Ajoutons que celui qui se prévaut d'un aveu indivisible est toujours admis à combattre les déclarations accessoires qui en font partie, à l'aide d'une présomption légale ou d'une preuve contraire.

— IV. *Indivisibilité du droit de rétention, de l'hypothèque, des servitudes réelles.* Le droit de rétention, par lequel le créancier nanti d'un gage peut retenir l'objet qui lui a été remis en nantissement jusqu'au payement intégral de sa créance, est indivisible, en ce sens qu'il affecte chaque parcelle des objets donnés en nantissement à la totalité de la dette, et la totalité de la chose engagée à chaque fraction de la dette. L'hypothèque est indivisible, en ce sens que la totalité de l'immeuble grevé garantit chaque partie de la créance, et que la totalité de la créance se trouve garantie par chaque parcelle de cet immeuble. De ce caractère d'*indivisibilité* découlent les conséquences suivantes :

1° L'héritier détenteur des immeubles hypothéqués ou le l'un d'eux peut être poursuivi pour le tout sur ces immeubles; 2° le débiteur qui a acquitté une partie de la dette ne peut, quand il s'agit d'une hypothèque spéciale, en demander la restriction; 3° le créancier dont l'hypothèque s'étend à plusieurs immeubles est en droit de choisir celui de ces immeubles sur la prix duquel il entend être colloqué pour le prix de sa créance. Les servitudes réelles présentent un caractère d'*indivisibilité* absolue, puisqu'on ne peut en comprendre la divisibilité même en quotes-parts idéales. Elles sont dues à chaque partie de l'héritage dominant, et affectent également chaque partie de l'héritage servant; il suit de là qu'en cas de partage de l'héritage dominant les copropriétaires sont tous autorisés à exercer la servitude, sans néanmoins que la condition de l'héritage servant puisse être aggravée. Il en résulte encore que l'interruption de prescription opérée par l'un d'eux, ou la suspension établie en faveur de l'un d'eux, profite à tous les autres.

INDIVISIBLE adj. (ain-di-vi-zi-ble — du préf. *in*, et de *divisible*). Qui ne peut être divisé : *L'atome est de la matière* INDIVISIBLE.

— Fig. Qui ne peut être séparé, distingué en parties : *L'hypothèse est, de sa nature,* INDIVISIBLE. (Acad.) *Les essences des choses sont* INDIVISIBLES. (Desc.)

— Hist. *République indivisible*, Titre donné à la première république française, pour écarter de la constitution toute idée fédéraliste : *La République* INDIVISIBLE *de Robespierre est la pierre angulaire de notre despotisme.* (Proudh.)

— Jurispr. *Obligation indivisible*, Obligation à laquelle chacun des obligés est tenu pour le tout.

— Substantiv. Franc-maçonn. *Les individus écossais*, Nom d'une loge de francs-maçons.

— m. Ce qui est indivisible : *Le moi se définit* INDIVISIBLE. (Mesnard.)

INDIVISIBLEMENT adv. (ain-di-vi-zi-ble-man — rad. *indivisible*). D'une manière indivisible : *L'idée de la gloire est* INDIVISIBLEMENT *liée à celle de la vertu. Il faut* INDIVISIBLEMENT *des sacrifices pour des sociétés diverses.* (Proudh.)

INDIVISION s. f. (ain-di-vi-zi-on — du préf. *in*, et de *division*). Jurispr. Etat d'une chose indivise : *Nul ne peut être contraint à demeurer en* INDIVISION. (Code civ.) *L'*INDIVISION *du pouvoir même au despotisme.* (Cormen.) *La réunion ou* INDIVISION *des pouvoirs est le caractère de la république.* (Proudh.)

— **Encycl.** Jurispr. D'après l'article 815 du code civil, nul ne peut être contraint de rester dans l'*indivision*, et le partage peut toujours être provoqué, nonobstant prohibitions et conventions contraires. Lorsque l'*indivision* se prolonge contre le gré d'un des propriétaires, l'indivision, d'abord simple, puis propriété, elle devient une source de difficultés et de procès, parce que chacun des propriétaires se croit en droit de faire valoir ses droits. Mais l'un des copropriétaires ne pourrait, sans le consentement des autres, apporter aucun changement à la chose indivise, à moins cependant que ce changement ne fût nécessaire à sa conservation; aucun d'eux ne pourrait non plus consentir, sans le concours de tous les autres, aucun bail à ferme ou à loyer, qui pût être obligatoire pour la totalité de la chose. Lorsque plusieurs communes possèdent des biens ou des droits par indivis, leur intérêt commun peut, lorsque l'une d'elles en fait la demande, être confié à l'administration et à la garde d'une commission spéciale dans le sein de laquelle le préfet nomme un syndic. Les communes peuvent, dans tous les cas, user des droits de l'article 815, qui autorise les propriétaires à faire cesser l'*indivision*. L'autorité judiciaire est seule compétente pour statuer sur le différend lorsqu'une commune se prétend propriétaire, par indivis avec une autre commune, d'un terrain que cette dernière a partagé entre ses habitants, et la juridiction administrative ne doit connaître que de la division et de la distribution des parts.

— *Des effets de l'indivision.* Le possesseur par indivis a des droits sur l'universalité et même sur chaque partie, sur chaque molécule de la chose, *totum in toto et totum in qualibet parte*. Ainsi : 1° La part indivise d'un cohéritier dans les immeubles d'une succession ne peut être mise en vente par ses créanciers personnels avant le partage ou la licitation qu'ils peuvent provoquer ou dans lesquels ils peuvent intervenir. 2° Si la propriété en faveur de laquelle est établie la servitude appartient par indivis à plusieurs propriétaires, la jouissance de l'un empêche la prescription à l'égard de tous (code civil, art. 709). 3° Tant que l'*indivision* dure, la prescription ne saurait courir au profit de l'un des propriétaires contre un autre au sujet de la chose commune, car le détenteur de la chose est toujours censé posséder pour autrui en même temps que pour soi (code civil, art. 2,231).

IN-DIX-HUIT adj. (ain-di-zuitt). Se dit du format des livres dans lequel la feuille est pliée en dix-huit feuillets, et donne trente-six pages : *Format* IN-DIX-HUIT. *Volume* IN-DIX-HUIT. *Edition* IN-DIX-HUIT.

— s. m. Volume ou format in-dix-huit : *Un bel* IN-DIX-HUIT. *L'*IN-DIX-HUIT *est un format très-usité.*

— Rem. On écrit souvent in-18.

INDJÉ-BOUROUN, cap de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sandjak de Castamouni, dans la mer Noire, à 25 kilom. N.-O. de Sinope. Les côtes, garnies de roches, ne peuvent offrir de refuge même aux plus petites barques.

INDJEDJI, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sur la rive droite du Karasou, à 45 kilom. N.-O. de Constantinople. Mosquées, bains, sources minérales.

INDJÉ-KARASOU, l'*Haliacmon* des anciens, fleuve de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, formé de la réunion du Venetico et de la Nazilitza. Il coule au S.-E., puis au N.-E., et se jette dans le golfe de Salonique après un cours de 250 kilom.

INDO-ARABE adj. (ain-de-a-ra-be). Géogr. Qui appartient à l'Inde et à l'Arabie : *Populations* INDO-ARABES.

— Substantiv. Habitant des contrées indo-arabes : *Les* INDO-ARABES.

INDO-CHINE V. INDE TRANSGANGÉTIQUE.

INDO-CHINOIS, OISE adj. (ain-do-chi-noi, oi-ze). Géogr. Qui appartient à l'Indo-Chine : *Frontière* INDO-CHINOISE. *Dans les traditions* INDO-CHINOISES, *le dieu du jour triomphe d'un épouvantable géant à tête hérissée de serpents.*

— Substantiv. Habitant de l'Indo-Chine.

INDOCILE adj. (ain-do-si-le — du préf. *in*, et de *docile*). Qui n'est pas docile, qui est difficile à gouverner : *Le père a la faculté de réprimer des mesures de correction pour un enfant* INDOCILE. (Lepelletier de la Sarthe.) *Les animaux sont moins* INDOCILES *que l'homme aux leçons de l'expérience.* (Mme de Staël.)

INDOCILEMENT adv. (ain-do-si-le-man — rad. *indocile*). Avec indocilité : *Se conduire* INDOCILEMENT.

INDOCILITÉ s. f. (ain-do-si-li-té — du préf. *in*, et de *docilité*). Caractère de celui qui est indocile : *L'obscurité et* INDOCILITÉ *sont les deux défauts les plus dangereux, et dont guérit le moins, quand on les a contractés.* (J.-J. Rouss.) *L'*INDOCILITÉ *suppose de la résolution dans l'esprit, mais de la résolution fort mal employée.* (Théry).

INDOCTE adj. (ain-do-kte — du préf. *in*, et de *docte*). Ignorant; qui n'est point lettré, érudit, savant :

Ce n'est pas pour toi que j'écris,
Indocte et stupide vulgaire.
DESMARETS.

INDO-EUROPÉEN, ÉENNE adj. (ain-do-eu-ro-pé-ain, é-è-ne). Linguist. Se dit des langues parlées dans diverses contrées, depuis l'Inde jusqu'à l'Europe inclusivement, et auxquelles les philologues attribuent aujourd'hui une origine commune.

— **Encycl.** *Langues indo-européennes.* De tous les groupes établis par la linguistique, le plus important est sans contredit celui qui forme la chaîne du Gange au Tage et même au delà. Les uns, par un mesquin sentiment de vanité nationale, le nomment *indo-germanique*, et veulent absolument que cette désignation soit préférable à toutes les autres, bien qu'elle n'embrasse ni les dialectes romans, ni les idiomes slaves et celtiques. D'autres l'appellent *indo-européen*, quoiqu'il y ait en Europe des Basques, des Finnois, des Madgyars et des Sémitiques, dont les divers parlers sont de souches différentes, et que dans l'Inde on trouve plus d'un idiome étranger à la famille; d'autres enfin, d'après Humboldt, préfèrent la dénomination de groupe sanscritique, qui n'est pas juste cependant, car la langue samscrite n'est que la sœur aînée, et non la mère des langues de la famille. Une désignation qui répondrait certainement à tous les exigences serait celle de *langues aryennes*, car, bien qu'au début des temps historiques la grande famille dont il s'agit d'étudier les idiomes nous apparaisse déjà divisée en nations distinctes, dispersées au loin, et portant des noms qui diffèrent presque tous les uns des autres, il est à croire cependant que ces peuples, alors qu'ils ne formaient encore qu'une seule race homogène, ont dû se donner un nom commun, ce qui est le symbole de toute nationalité vivante. Et c'est précisément à cette hypothèse que se rapporte la dénomination de famille aryenne. Il ne sera pas inutile peut-être d'entrer à ce sujet dans quelques détails, d'autant plus que ce nom a d'incontestables droits à une valeur historique.

On sait en effet que le nom d'Aryas est celui des deux peuples orientaux les plus anciens de la famille, et dont les langues, le sanscrit et le zend, sont de toutes les plus rapprochées de la source primitive. La branche iranienne ou persane l'a répandu au loin dans les vastes régions qu'elle a occupées plus tard; la branche indienne l'a porté avec elle dans sa nouvelle patrie, où il figure dès les temps les plus anciens, comme le titre distinctif et glorieux de la race dans sa pureté.

Ce nom se retrouve dans le nom ancien de la Perse, *Iran, d'Ayriana*, synonyme d'*Arya*, et dans un grand nombre de noms propres d'hommes ou de pays; mais, à mesure que l'on avance dans l'Europe, les vestiges de ce mot s'effacent davantage, sans cependant disparaître entièrement. Certains savants en effet ont cru le retrouver au terme même des migrations aryennes vers l'Occident, dans le nom de l'Irlande. Ce fait, que le nom des Aryas, le plus ancien sans contredit des branches orientales de la famille, se retrouve chez le peuple qui en forme la limite extrême à l'Occident, est une forte raison de croire que ce nom a été celui de la race dans son unité primitive. Ces considérations semblent justifier suffisamment la préférence du nom d'aryenne pour désigner la grande famille appelée jusqu'à présent *indo-européenne*.

L'étude de cette vaste famille des langues a conduit à la diviser en un certain nombre de rameaux distincts, qui tous ont leurs caractères spéciaux et leur importance relative, mais dont la valeur diffère naturellement au point de vue comparatif, suivant qu'ils sont plus ou moins rapprochés de la source première. On peut dire, d'une manière générale, que leur degré de valeur est déterminé par l'ordre chronologique de leurs monuments écrits, qui nous donnent pour chaque époque la mesure des altérations de diverse nature, amenées par l'effet du temps et du développement particulier des idiomes. Toutefois, la destinée des langues dépend d'influences si variées que la règle ci-dessus ne saurait être absolue. Si les représentants les plus anciens du type primitif, tels que le sanscrit, le zend, le grec et le latin, doivent être placés sans contredit au premier rang, cela n'empêche pas que les idiomes germaniques, celtiques et slaves ne puissent avoir conservé quelquefois des éléments primitifs et des mots radicaux qui ont disparu partout ailleurs. Le gothique, le lithuanien, que nous ne connaissons guère que sous sa forme actuelle, surpasse infiniment, par la pureté de son organisme et de son lexique, le persan moderne et les autres dialectes iraniens, qui se sont altérés de très-bonne heure par l'effet des nombreuses révolutions politiques et religieuses dont l'Iran a été le théâtre.

Voici du reste, d'après M. Max Müller, le tableau généalogique de toute la famille des langues aryennes :

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DES LANGUES ARYENNES

Langues vivantes.	*Langues mortes.*	*Branches.*	*Classes.*
DIVISION MÉRIDIONALE.			
Dialecte de l'Inde	Prakrit et pali. Sanscrit moderne. Sanscrit védique		Indienne.
— des Tsiganes			
— de la Perse	Parsi. Pehlvi. Inscriptions cunéiformes. Zend		Iranienne.
— de l'Afghanistan			
— du Kurdistan			
— de l'Arménie	Ancien arménien		
— des Ossètes			
DIVISION SEPTENTRIONALE			
— du pays de Galles		Kymrique	Celtique.
— de la Bretagne française	Cornique		
— de l'Ecosse		Gadhélique	
— de l'Irlande			
— de l'île de Man			
— du Portugal			
— de l'Espagne			
— de la Provence	Langue d'oc	Osque	Italique.
— de la France	Langue d'oïl. *Lingua vulgaris*	Latin	
— de l'Italie		Ombrien	
— de la Valachie			
— des Grisons			
— de l'Albanie			Illyrienne.
— de la Grèce	Dorien-éolien. Langue commune. Attique-ionien		Hellénique.
— de la Lithuanie			
—	Ancien prussien	Lette	
— de la Courlande et de la Livonie			
— de la Bulgarie	Slave ecclésiastique		
— de la Russie (Grande Russie, Petite Russie, Russie Blanche)		Slave du sud-est	Windique.
— de l'Illyrie (le slovène, le croate, le serbe)			
— de la Pologne			
— de la Bohême (le slovaque)	Ancien bohémien	Slave de l'ouest	
— de la Lusace	Polabe		
— de l'Allemagne	Moyen haut allemand, ancien haut allemand	Du haut allemand	Teutonique.
—	Gothique		
— de l'Angleterre	Anglo-saxon		
— de la Hollande	Ancien hollandais	Du bas allemand	
— de la Frise	Ancien frison		
— de l'Allemagne septentrionale	Ancien saxon		
— du Danemark			
— de la Suède	Ancien norrois	Scandinave	
— de la Norvége			
— de l'Islande			

Tel est le rapide inventaire du classement que la linguistique a déjà fait du groupe *indo-européen*, après avoir dû ruiner plus d'un système.

Le caractère distinctif de toutes ces langues, par opposition à celui des langues des autres grandes familles humaines, c'est, ce que de Humboldt appelait la *flexionnisme* (sens de flexion), c'est-à-dire cette haute faculté linguistique qui tend à marquer dans un mot, sans en briser l'unité, non-seulement le sens propre, individuel, mais le rapport à une classe, à une catégorie. Ce n'est pas que dans toutes les langues qui donnent cet état la terre ne cherche, à sa manière, à réaliser, à symboliser ce besoin qu'a notre esprit de toujours rassembler le genre, à une catégorie, l'objet qu'il examine. Mais nulle part on ne trouve une flexion aussi nettement déterminée que dans la famille *indo-européenne*. Elle satisfait le mieux aux exigences simultanées du mot et de la phrase, de la partie et de l'ensemble. A une racine qui marque un objet individuel, elle sait attacher intimement un élément qui signifie l'espace; ce n'est pas une simple juxtaposition mécanique, extérieure, superficielle, comme on en trouve dans les langues océaniennes. C'est essentiellement une combinaison organique intime, une pénétration mutuelle des deux éléments, qui se fondonnent pour former une unité lexicale vivante, symbolisée par l'accent unique de chaque mot. On dirait que ceux qui parlent ces langues, qu'elles nuancent et déterminent dans le discours. C'est ainsi que des racines élémentaires se sont formées tous les mots du langage, soit par finales, c'est-à-dire par adjonction d'une voyelle ou d'une assonance, soit par terminaison, c'est-à-dire par l'addition d'une syllabe caractéristique, soit enfin par composition ou réunion de plusieurs racines.

On voit ainsi jaillir de chaque foyer d'idées les verbes, les noms, les particules, comme autant de rayons fécondants; le domaine de la parole s'agrandit et se peuple, et des myriades de mots enfantent d'autres myriades.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, et comme l'établit savamment M. Pictet, le résultat le plus certain des études poursuivies jusqu'à présent sur la famille des langues aryennes, c'est que toutes descendent d'un type commun dont elles ont conservé la forte empreinte malgré des altérations de diverses natures, et, par conséquent, d'une langue primitive réelle, vivante, achevée en elle-même, et qui a servi d'organe commun à un peuple entier. Ce n'est pas là une simple hypothèse imaginée en vue d'expliquer les rapports qui les relient entre elles; c'est une conclusion qui s'impose irrésistiblement et qui a toute la valeur du fait le mieux constaté. Quand on voit un aussi grand nombre de langues d'une structure si caractérisée converger par tous les détails de leur organisme vers un centre commun où chaque fait spécial trouve sa raison d'être, il devient impossible d'admettre que ce centre n'ait eu qu'une existence purement idéale, et que cet accord merveilleux ne résulte que d'une impulsion instinctive propre à une certaine race d'hommes.

Un écrivain d'un grand talent et d'une érudition solide, l'illustre M. Renan, a cherché à établir qu'il faut, en linguistique, comprendre les dialectes de la même manière qu'on entend en histoire naturelle les espèces constituées, c'est-à-dire comme un fait actuel et désormais permanent. Il a voulu rechercher si les diversités présentes existaient ou non à l'origine. Il ne faut point, suivant lui, placer l'unité au début. L'idiome des premiers âges aurait été un langage illimité, capricieux, indéfini, produit d'une liberté sans contrôle, et, au lieu de faire précéder les dialectes par une langue unique et commune, il faudrait dire au contraire que cette unité n'est résultée que de l'extinction successive des variétés dialectiques. Nous n'avons point à rechercher jusqu'à quel point cette manière de voir s'applique à l'histoire des langues sémitiques, qui paraît l'avoir suggérée à son auteur, mais il semble impossible à plusieurs savants de l'adopter pour celle des idiomes aryens, à moins de fermer les yeux à l'évidence.

Nous pouvons d'ailleurs invoquer ici, contre l'opinion de M. Renan, une autorité impossante, celle de Jac. Grimm, le grand philologue. Voici comment il s'exprime dans son histoire de la langue allemande :

« Tous les dialectes se développent dans un ordre progressif, et plus on remonte vers l'origine des langues, plus leur nombre diminue et plus leurs différences s'effacent. S'il n'en était pas ainsi, la formation des dialectes et la pluralité des langues resteraient inexplicables. Toute diversité est sortie graduellement d'une unité primitive. Les dialectes allemands se rapportent tous à une ancienne langue germanique commune, et celle-ci à son tour, à celle du lithuanien, du slave, du grec et du latin, n'était qu'un des dialectes d'un idiome primitif plus ancien encore. »

En ce qui concerne la famille aryenne, nous croyons donc qu'aucun fait ne peut être mieux démontré que celui d'une langue primitive, parfaitement une et compacte, dont les divers idiomes aryens ne sont à beaucoup d'égards que des dégénérescences. Quant à savoir comment cette langue mère est arrivée elle-même à se former, c'est une question que nous n'aborderons pas, bien que nous l'estimions très-susceptible d'une investigation rationnelle.

Ce serait sans doute une entreprise vaine que de vouloir reconstruire de toutes pièces cet antique langage des Aryens par la comparaison des formes plus ou moins altérées qui en sont sorties, mais on peut du moins en toute sûreté en esquisser à grands traits le tableau général. C'était une langue très-riche en racines verbales monosyllabiques, d'où elle faisait surgir, à l'aide de suffixes, une abondance de dérivés de toute espèce. Son système phonique était simple et harmonieux. Par la distinction des trois genres, elle donne une sorte de vie symbolique à tous les objets de la nature inanimée. Au moyen de ses trois nombres et de ses huit cas et déclinaison, elle exprimait avec précision les rapports grammaticaux. La structure de son verbe était surtout d'une admirable perfection. Des désinences pronominales pour les trois personnes et les trois nombres, ainsi que des flexions variées, exprimaient avec l'augment, la réduplication et les changements de la voyelle radicale, permettaient de distinguer jusqu'aux plus fines nuances des temps et des modes. Si l'on ajoute à cela une grande facilité à former des composés de toute espèce, on reconnaîtra que cette langue réunissait à un haut degré des qualités dont nulle part ailleurs on ne retrouve l'ensemble aussi complet.

Les idiomes dérivés de la souche primitive ont conservé ces qualités, mais dans des proportions diverses. Le sanscrit, le zend et le grec en ont sauvé la meilleure partie; les autres en ont perdu plus ou moins et remplacé quelquefois par des procédés nouveaux ce que le temps et l'oubli leur ont enlevé. C'est à l'histoire spéciale de chaque langue qu'il appartient de faire son bilan sous ce rapport, et de comparer son état actuel avec la richesse des anciens types.

Une question d'un grand intérêt est celle des affinités plus ou moins intimes qui relient entre eux les divers membres de cette vaste famille. Ainsi, on reconnaît au premier coup d'œil que les deux idiomes orientaux, le sanscrit et le zend, forment un groupe à part, le plus rapproché, sans contredit, du groupe primitif. Parmi les langues européennes, c'est le grec qui s'y rattache de plus près; le latin, et surtout le celtique, s'en éloignent davantage, tandis que le germanique et le lithuano-slave s'en rapprochent de nouveau à beaucoup d'égards, sans y revenir cependant au même degré que le grec. On a tenté de partir de là pour tirer quelques inductions sur l'ordre chronologique des migrations des peuples aryens; mais il faut bien avouer que cette voie présente encore beaucoup d'incertitude, et c'est ce que prouve déjà la divergence des solutions proposées.

On est bien d'accord à reconnaître que le sanscrit et le zend doivent être restés unis entre eux plus longtemps que les autres idiomes aryens, que, par conséquent, leurs affinités plus intimes, soit des traditions mythiques communes aux Indiens et aux Iraniens; mais pour les peuples européens, il existe deux systèmes opposés. Suivant Bopp, les Lithuano-Slaves se seraient séparés du centre commun plus tard que tous les autres; suivant Schleicher, au contraire, ils auraient été avec les Germains, et à l'exception des Celtes, les premiers à se détacher de la souche primitive. Les arguments sur lesquels s'appuie, c'est que plus les langues s'éloignent de leur type originel, plus il a fallu de temps pour les modifier. Ce principe, assez rationnel en lui-même, est toutefois d'une application difficile. Il faudrait bien s'entendre d'abord sur l'importance relative des caractères qui déterminent le plus ou le moins d'affinité des langues entre elles. Il est certain, par exemple, que le gothique se rapproche plus du sanscrit que du grec, et cela pourrait bien compenser un degré moindre d'affinité quant aux formes grammaticales. Il faudrait ensuite, et surtout, tenir grand compte de l'âge relatif des langues comparées. Nous ne connaissons le gothique qu'à partir du IVe siècle de notre ère, le slave que depuis le XIe siècle, le lithuanien que bien plus récemment encore. Si nous possédions de ces langues des textes contemporains d'Homère, elles se montreraient peut-être plus rapprochées de l'idiome primitif que le grec le plus ancien. Il serait donc dangereux de tirer de leur état actuel des conclusions trop absolues.

Ce qui semble fournir une base d'appréciation plus sûre, c'est la position géographique des peuples, car elle a dû déterminer par leurs anciennes migrations. Il y a là un fait analogue à celui des stratifications en géologie, qui constitue pour chaque époque et précision leur âge relatif. C'est en combinant ces données géographiques avec celles de la philologie que l'on peut le mieux espérer une solution des recherches du problème. Il importe surtout de fixer son attention sur les affinités qui se révèlent de groupe à groupe entre les langues déjà par une distinction établie avec la position géographique des peuples, car rien n'est plus propre à jeter quelque jour sur certains faits, sur la direction des migrations respectives, et, par suite, sur le centre commun de leurs premiers mouvements. Il est peu probable, par exemple, que la mère ait vécu elle-même à se former, c'est une question que nous n'aborderons pas, bien que nous l'estimions très-susceptible d'une investigation rationnelle.

Ce serait sans doute une entreprise vaine que de vouloir reconstruire de toutes pièces cet antique langage des Aryens par la comparaison des formes plus ou moins altérées qui en sont sorties, mais on peut du moins en toute sûreté en esquisser à grands traits le tableau général. C'était une langue très-riche en racines verbales monosyllabiques, d'où elle faisait surgir, à l'aide de suffixes, une abondance de dérivés de toute espèce. Son système phonique était simple et harmonieux. Par la distinction des trois genres, elle donne une sorte de vie symbolique à tous les objets de la nature inanimée. Au moyen de ses trois nombres et de ses huit cas et déclinaison, elle exprimait avec précision les rapports grammaticaux. La structure de son verbe était surtout d'une admirable perfection. Des désinences pronominales pour les trois personnes et les trois nombres, ainsi que des flexions variées, exprimaient avec l'augment, la réduplication et les changements de la voyelle radicale, permettaient de distinguer jusqu'aux plus fines nuances des temps et des modes. Si l'on ajoute à cela une grande facilité à former des composés de toute espèce, on reconnaîtra que cette langue réunissait à un haut degré des qualités dont nulle part ailleurs on ne retrouve l'ensemble aussi complet.

Les idiomes dérivés de la souche primitive ont conservé ces qualités, mais dans des proportions diverses. Le sanscrit, le zend et le grec en ont sauvé la meilleure partie; les autres en ont perdu plus ou moins et remplacé quelquefois par des procédés nouveaux ce que le temps et l'oubli leur ont enlevé. C'est à l'histoire spéciale de chaque langue qu'il appartient de faire son bilan sous ce rapport, et de comparer son état actuel avec la richesse des anciens types.

Une question d'un grand intérêt est celle des affinités plus ou moins intimes qui relient entre eux les divers membres de cette vaste famille. Ainsi, on reconnaît au premier coup d'œil que les deux idiomes orientaux, le sanscrit et le zend, forment un groupe à part, le plus rapproché, sans contredit, du groupe primitif. Parmi les langues européennes, c'est le grec qui s'y rattache de plus près; le latin, et surtout le celtique, s'en éloignent davantage, tandis que le germanique et le lithuano-slave s'en rapprochent de nouveau à beaucoup d'égards, sans y revenir cependant au même degré que le grec. On a tenté de partir de là pour tirer quelques inductions sur l'ordre chronologique des migrations des peuples aryens; mais il faut bien avouer que cette voie présente encore beaucoup d'incertitude, et c'est ce que prouve déjà la divergence des solutions proposées.

Nous devons nous en tenir à ces indications générales, suffisantes pour ceux qui connaissent la grammaire comparée des langues aryennes, mais qu'il faudrait un livre entier pour justifier. Cette esquisse ne s'applique, bien entendu, qu'à l'ensemble des faits; car, à côté de cet enchaînement continu de rapports qui forme comme un grand cercle, il y en a d'autres qui relient directement au centre commun les divers points de la circonférence. Tel idiome, par exemple, qui a plus perdu que tel autre en fait de formes grammaticales, rachète ce désavantage par la conservation de racines verbales ou de termes de divers genres, qui ont disparu dans les langues plus favorisées. Ce cas se présentera plus d'une fois à nos regards, et ce sera l'étude de la grammaire comparée. On est toujours surpris quand on rencontre inopinément un mot sanscrit transporté à l'autre extrémité du monde aryen, en Irlande, par exemple, sans avoir laissé ailleurs aucune trace intermédiaire. Ce fait, qui rappelle celui des cailloux roulés de la géologie, est un de ceux qui donnent la preuve d'une durée plus ou moins prolongée de l'unité primitive du peuple des Aryens, même après leur première division en tribus et en dialectes.

Si l'on fait abstraction de la grande extension ultérieure des Indiens vers le sud, ainsi que de celle des Aryo-Persans sur toute la surface de l'Iran, on pourra représenter graphiquement assez bien les migrations exposées ci-dessus au moyen d'une ellipse allongée, dont l'un des foyers figurera le point de départ de la race aryenne.

Cette ellipse reproduirait assez bien les positions géographiques des peuples de la famille aryenne ou *indo-européenne*, et, en les ramenant respectivement au centre oriental, on se fera une idée assez juste, probablement, de leur distribution primitive dans le berceau commun et des directions de leurs premiers mouvements.

Que l'on se figure maintenant, par hypothèse, qu'à une certaine date et en un certain lieu, et puisque nous trouvons ces mêmes formes chez tous les membres de cette famille, il s'est produit parmi les ancêtres des Indiens et des Perses, des Romains, des Celtes, des Teutons et des Slaves exactement le principe de la parenté des langues *indo-européennes*. Des le début, il présenta le sanscrit comme la langue sœur, et non comme la langue mère des idiomes de l'Europe. Presque en même temps que W. Jones, un missionnaire, allemand d'origine, qui avait longtemps séjourné dans l'Inde, le P. Paulin de Saint-Barthélemy, publiait à Rome des traités où il démontrait, par des exemples nombreux et généralement bien choisis, l'affinité du sanscrit, du zend, du latin et de l'allemand. La même idée se retrouve enfin dans le livre de Frédéric Schlegel sur la *Langue et la sagesse des Hindous*, où elle sert de support à une vaste construction historique. Malgré de nombreuses erreurs, on peut dire que ce travail ouvrait dignement, par l'élévation et la noblesse des sentiments, l'ère des études sanscrites en Europe. Il est surtout un grand mérite, celui de présenter l'importance de ces recherches et d'y appeler sans retard l'effort de la science et de la critique.

Cependant, si l'on avait fait jusque-là des rapprochements entre les divers idiomes *indo-européens*, personne ne s'était encore avisé que ces comparaisons pouvaient fournir les matériaux d'une histoire des langues ainsi mises en parallèle. On donnait bien les preuves de la parenté du sanscrit et des idiomes de l'Europe; mais, ce point une fois démontré, on semblait croire que le grammairien était au bout de sa tâche et qu'il devait céder la parole à l'historien et à l'ethnologiste. M. Bopp, le véritable fondateur des études *indo-européennes*, eut une pensée tout autre. La communauté d'origine du sanscrit et des langues européennes lui servit de point de départ et non de conclusion; il observa les modifications éprouvées par ces langues, identiques à leur origine, et montra l'action des lois qui ont fait prendre à des idiomes sortis du même berceau des formes aussi diverses que le sanscrit, le grec, le latin, le gothique et le persan. A la différence de ses devanciers, Bopp ne quitte pas le terrain de la grammaire; mais il nous apprend qu'à côté de l'histoire proprement dite il y a une histoire des langues qui peut être étudiée pour elle-même et qui porte avec elle ses enseignements et sa philosophie. C'est pour avoir eu cette idée féconde, qu'on chercherait vainement dans les livres de ses prédécesseurs, que la philologie comparative a reconnu dans M. Bopp, et non dans William Jones ou dans Frédéric Schlegel, son premier maître et son fondateur.

M. Bopp a commencé en 1833 la publication de sa *Grammaire comparée*. L'impression produite par ce bel ouvrage fut grande : tous les esprits sérieux furent frappés du développement des recherches, de la simplicité des vues principales de la nouveauté et de l'importance des résultats. Eugene Bournouf, qui rendit compte du premier fascicule dans le *Journal des savants*, dit que ce livre restera, « sous la forme qui lui avait donnée l'auteur, comme l'ouvrage qui renferme la solution la plus complète du problème que soulève l'étude comparée des nombreux idiomes appartenant à la famille indo-germanique. »

Les ouvrages de linguistique, qui commencèrent vers le même temps à se multiplier en Allemagne, firent encore ressortir l'importance du livre de Bopp, qu'ils complétaient ou continuaient par quelque côté. Il faut au moins nommer ici M. Pott, le savant auteur des *Recherches étymologiques*, qui, dans l'*Encyclopédie allemande* d'Ersch et Gruber, a publié sur les langues *indo-européennes* une étude approfondie, ne contenant pas moins de 112 pages in-quarto, à deux colonnes, et M. Benfey, qui poussa de front les études de grammaire comparée et les études sanscrites. Pendant que se publiait la *Grammaire comparée* de Bopp, paraissait aussi le grand ouvrage où Guillaume de Humboldt montrait, avec une finesse et une profondeur singulières, quels enseignements on pouvait tirer, pour l'analyse de l'esprit humain, de l'examen historique et comparatif des langues. Le mouvement philologique, qui depuis ne s'est plus ralenti, se manifestait avec éclat; mais, parmi cette variété de travaux, le livre de Bopp était comme l'ouvrage central auquel la plupart de ces écrits se référaient, ou qu'ils supposaient implicitement.

Une fois la *Grammaire comparée* conduite à bonne fin, M. Bopp ne borna point là ses travaux philologiques. Un excellent mémoire de M. Pictet sur les langues celtiques (*De l'affinité des langues celtiques*) venait alors d'être couronné par l'Institut de France. M. Bopp, partant de cet écrit, qui s'inspirait directement de sa méthode, et s'aidant en outre des livres de Mac Curtin et d'O'Reilly, essaya sur le rameau celtique l'étude qu'il avait faite sur les autres branches *indo-européennes*. Cependant le celtique occupe peu de place dans la seconde édition de la *Grammaire comparée*; l'auteur reconnut sans doute que les matériaux dont il disposait étaient trop rares et la lumière renvoyée sur le reste de la famille trop faible et trop incertaine. Il ne parait pas avoir eu l'idée de dépouiller le grand ouvrage de M. Zeuss (*Grammatica celtica*, Leipzig, 1853), qui, grâce à des moyens d'information dont avaient manqué ses prédécesseurs, a fondé enfin l'étude comparative des langues celtiques sur une base large et solide.

Un mémoire de M. Bohtlingk sur l'accentuation en sanscrit fournit à M. Bopp l'occasion de porter ses recherches sur un point encore inexploré de la philologie comparative. Il rapprocha de l'accent indien le système de l'accentuation grecque, et montra avec quelle merveilleuse fidélité certaines particularités de l'intonation se sont conservées dans la déclinaison et la conjugaison de l'une et de l'autre langue. Il borna d'ailleurs ses observations au sanscrit et au grec, les analogies faisant défaut ou les renseignements étant trop rares pour les autres idiomes de la famille. L'histoire complète de l'accent tonique dans les langues *indo-européennes* demeure encore, à l'heure qu'il est, une tâche réservée pour l'avenir.

Les différentes branches de la philologie *indo-européenne* grandirent rapidement, grâce surtout aux progrès de l'épigraphie grecque et latine, et à la publication des textes védiques. Les travaux de M. Ahrens montrèrent combien la science pouvait encore recolter dans le champ des idiomes classiques, en ne se bornant pas aux formes de la langue littéraire, mais en dépouillant les dialectes et en interrogeant les inscriptions, ces fidèles témoins des variations de la langue hellénique. M. Bœckh ne cessa d'accroître son grand recueil et de fournir à la *Grammaire comparative* un riche butin qui est loin d'être épuisé. Les beaux travaux de M. G. Curtius sur la langue grecque offrent des vues aussi neuves qu'approfondies, et nous montrent la méthode comparative s'aidant de tous les secours que lui fournissent l'épigraphie et la connaissance des dialectes. Nous citerons en particulier ses *Principes de l'étymologie grecque*, son *Traité sur la formation des temps et des modes en grec et en latin* et son excellente *Grammaire grecque*, avec le volume d'éclaircissements qui l'accompagne. Des publications analogues à celles d'Ahrens et de Bœckh se firent également sur les inscriptions de l'Italie, et les travaux de M. Corssen, précédés des recherches de MM. Mommsen, Aufrecht et Kirchhoff, jettent un jour immense sur la structure de l'ancien latin. L'histoire de la langue allemande et de ses nombreux dialectes, commencée avec tant de succès par les frères Grimm, prit une naissance à une quantité de publications qu'il serait impossible d'énumérer ici. En même temps, Michel Bréal et M. Mohl soumettaient les dialectes lithuaniens et slaves à un étude rigoureuse et approfondie.

Les idiomes asiatiques ne furent pas oubliés dans cette grande enquête. La langue des Védas, plus archaïque, plus riche en formes grammaticales, plus voisine du grec et du latin que le sanscrit de l'époque, fut mieux connue de jour en jour, et Bopp eut la satisfaction de voir réellement conservées dans ces anciens documents des formes qu'il avait autrefois restituées par conjecture, en s'appuyant sur le zend ou sur les langues classiques. L'explication des textes sacrés des Perses, laissée malheureusement interrompue par Eugène Burnouf, trouva dans M. Spiegel un infatigable continuateur, et M. Haug, sur l'ancien perse, c'est-à-dire le dialecte des inscriptions, s'enrichissait par la découverte inespérée du manuscrit du Bisoutoun.

Une si grande abondance de matériaux devait donner la plus vive activité aux travaux de grammaire comparée. A partir de 1852, un excellent recueil devint bientôt trop étroit, servit d'organe à ces études et inaugura l'ère des recherches de détail. Nous voulons parler de la *Revue de philologie comparée*, fondée d'abord par MM. Aufrecht et Kuhn, puis par M. Kuhn seul. On y trouve, sur les sujets les plus divers, mais surtout sur la phonétique, des travaux admirables de science et de critique, et signés des noms de MM. Pott, Benfey, Ahrens, Kuhn, Max Müller, Aufrecht, Weber, G. Curtius, Corssen, Schleicher, Léo Meyer, Pictet.

Depuis 1856, il se publie, en outre, un recueil dirigé par MM. Kuhn et Schleicher, qui s'occupe plus spécialement des langues celtiques et slaves. Avant ces deux journaux, M. Haffer avait fait paraître le *Journal pour la science du langage* (Berlin, 1845-1853). Au journal de Benfey, *Orient et Occident* (Gœttingue, 1862-1865), il faut encore joindre celui de MM. Lazarus et Steinthal, la *Revue pour la psychologie des nations et la science du langage* (Berlin, 1860-1865), qui cherche à mettre en lumière le côté philosophique de l'étude des langues.

Entouré de ces secours, auxquels il a pu joindre les belles et pénétrantes études de M. Adolphe Regnier sur la *Grammaire védique*, et les premiers volumes du *Grand dictionnaire sanscrit*, encore inachevé, publié par l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, sous la direction de MM. Bohtlingk et Roth, mais consultant par-dessus tout ses propres observations, M. Bopp commença, en 1857, la publication de la seconde édition de sa *Grammaire comparée*. Elle porte à chaque page la marque du continuel travail d'amendement et de correction que l'auteur n'a jamais cessé de faire subir à ses idées. Elle contient peu de paragraphes qui n'aient été étudiés pour elle-même et qui porte avec elle ses enseignements et sa philosophie. C'est pour avoir eu cette idée féconde, qu'on chercherait vainement dans les livres de ses prédécesseurs que la philologie comparative a reconnu dans M. Bopp, et non dans William Jones ou dans Frédéric Schlegel, son premier maître et son fondateur.

M. Bopp a commencé en 1833 la publication de sa *Grammaire comparée*. L'impression produite par ce bel ouvrage fut grande : tous les esprits sérieux furent frappés du développement des recherches, de la simplicité des vues principales, de la nouveauté et de l'importance des résultats. Eugene Bournouf, qui rendit compte du premier fascicule dans le *Journal des savants*, dit que ce livre restera, « sous la forme qui lui avait donnée l'auteur, comme l'ouvrage qui renferme la solution la plus complète du problème que soulève l'étude comparée des nombreux idiomes appartenant à la famille indo-germanique. »

Les ouvrages de linguistique, qui commencèrent vers le même temps à se multiplier en Allemagne, firent encore ressortir l'importance du livre de Bopp, qu'ils complétaient ou continuaient par quelque côté. Il faut au moins nommer ici M. Pott, le savant auteur des *Recherches étymologiques*, qui, dans l'*Encyclopédie allemande* d'Ersch et Gruber, a publié sur les langues *indo-européennes* une étude approfondie, ne contenant pas moins de 112 pages in-quarto, à deux colonnes, et M. Benfey, qui poussa de front les études de grammaire comparée et les études sanscrites. Pendant que se publiait la *Grammaire comparée* de Bopp, paraissait aussi le grand ouvrage où Guillaume de Humboldt montrait, avec une finesse et une profondeur singulières, quels enseignements on pouvait tirer, pour l'analyse de l'esprit humain, de l'examen historique et comparatif des langues. Le mouvement philologique, qui depuis ne s'est plus ralenti, se manifestait avec éclat; mais, parmi cette variété de travaux, le livre de Bopp était comme l'ouvrage central auquel la plupart de ces écrits se référaient, ou qu'ils supposaient implicitement.

Une fois la *Grammaire comparée* conduite à bonne fin, M. Bopp ne borna point là ses travaux philologiques. Un excellent mémoire de M. Pictet sur les langues celtiques (*De l'affinité des langues celtiques*) venait alors d'être couronné par l'Institut de France. M. Bopp, partant de cet écrit, qui s'inspirait directement de sa méthode, et s'aidant en outre des livres de Mac Curtin et d'O'Reilly, essaya sur le rameau celtique l'étude qu'il avait faite sur les autres branches *indo-européennes*. Cependant le celtique occupe peu de place dans la seconde édition de la *Grammaire comparée*; l'auteur reconnut sans doute que les matériaux dont il disposait étaient trop rares et la lumière renvoyée sur le reste de la famille trop faible et trop incertaine. Il ne paraît pas avoir eu l'idée de dépouiller le grand ouvrage de M. Zeuss (*Grammatica celtica*, Leipzig, 1853), qui, grâce à des moyens d'information dont avaient manqué ses prédécesseurs, a fondé enfin l'étude comparative des langues celtiques sur une base large et solide.

Un mémoire de M. Bohtlingk sur l'accentuation en sanscrit fournit à M. Bopp l'occasion de porter ses recherches sur un point encore inexploré de la philologie comparative. Il rapprocha de l'accent indien le système de l'accentuation grecque, et montra avec quelle merveilleuse fidélité certaines particularités de l'intonation se sont conservées dans la déclinaison et la conjugaison de l'une et de l'autre langue. Il borna d'ailleurs ses observations au sanscrit et au grec, les analogies faisant défaut ou les renseignements étant trop rares pour les autres idiomes de la famille. L'histoire complète de l'accent tonique dans les langues *indo-européennes* demeure encore, à l'heure qu'il est, une tâche réservée pour l'avenir.

Les différentes branches de la philologie

demi-siècle, la philologie *indo-européenne* est enseignée aujourd'hui dans tous les pays de l'Europe; elle a ses chaires, ses livres, ses journaux, ses sociétés spéciales; elle a introduit des idées nouvelles sur l'origine et le développement des idiomes, modifié profondément l'ethnographie et l'histoire, transformé les études mythologiques et éclairé d'un jour inattendu le passé de l'humanité. Un savant génevois, M. Pictet, a admirablement profité de ces découvertes pour éclairer d'un jour inconnu jusqu'alors les origines *indo-européennes* et reconstituer pour ainsi dire l'histoire primitive de notre race, en s'appuyant sur les données fournies par l'histoire des langues. Les revues allemandes continuent chaque jour cette tâche de paléontologie linguistique, et, chaque jour, elles apportent de nouvelles lumières sur ces importants problèmes.

Indo-européennes (LES ORIGINES) ou les **Aryas primitifs**, essai de paléontologie linguistique, par Adolphe Pictet (1859-1863, 2 vol. gr. in-8°). Dans cet ouvrage, que nous avons très-souvent consulté pour y chercher l'origine et le sens primitif des mots, M. Ad. Pictet étudie les Aryas primitifs, c'est-à-dire le peuple d'où sont issues les principales variétés de la famille indo-européenne. M. Pictet a cherché à relever l'édifice détruit de sa civilisation. La méthode adoptée par lui est irréprochable; il n'y a point d'histoire pour ces temps reculés, mais la langue parlée par un peuple peut être à elle seule toute une histoire, et M. Pictet reconstitue, autant que faire se peut, cette langue dans laquelle on n'a rien écrit. Comparant les termes possédés en commun par les langues aryennes, il les ramène à leur forme première et retrouve ainsi leur signification réelle; car, dans les langues primitives, les mots sont les images immédiates des choses mêmes qu'ils expriment par un son caractéristique et non pas seulement par un son arbitraire.

Même là où l'interprétation étymologique fait défaut, le seul fait de la concordance des termes témoigne de l'ancienne possession de la chose qu'ils désignaient, et cette possession, même dans bien des cas, peut initier à quelque détail du genre de vie, des coutumes, des idées de l'antique race aryenne. « Il en est de ceci, dit M. Pictet, exactement comme de la paléontologie, quand, à l'aide d'ossements fossiles, elle parvient non-seulement à reconstruire un animal, mais à nous mettre au fait de ses habitudes, de sa manière de se mouvoir, de se nourrir, etc.; car les mots durent autant que les os, et de même qu'une dent renferme implicitement une partie de l'histoire d'un animal, un mot isolé peut mettre sur la voie de toute la série d'idées qui s'y rattachaient lors de sa formation. »

Cette méthode a procuré à M. Pictet des ressources inépuisables. « Son ouvrage, dit M. Barthelémy Saint-Hilaire, est comme un vaste dictionnaire où tous les mots sont classés par ordre de matière, dans des cadres qui doivent embrasser la vie matérielle et morale d'un peuple entier. Ainsi le premier livre traite du berceau des Aryas et recherche les lieux qu'ils occupaient avant la dispersion; le second traite de la nature, et de toutes les productions de ses trois règnes, dans les climats habités par ce peuple primitif; le troisième expose sa civilisation matérielle; le quatrième décrit l'état social, résultat et achèvement de tout le reste; enfin le dernier traite de la vie morale, intellectuelle et religieuse avec tout le cortège des opinions, des croyances et des superstitions. Les renseignements les plus détaillés et parfois les plus minutieux sur ces divers objets résultent des mots qui les expriment dans tous les idiomes de la famille; presque à chaque page nous reconstruisons en partie la langue des Aryas, d'après M. Pictet, et avec la langue tout ce que l'on peut conjecturer de la vie du peuple qui la parlait. » On ne pourrait affirmer que nous connaissions dès à présent ce peuple autant que nous le souhaiterions; sa physionomie, esquissée à grands traits, peut paraître encore trop peu arrêtée, mais c'est une entreprise digne d'éloges que d'avoir essayé de la restituer. M. Adolphe Pictet a bien mérité de l'histoire et de la philologie en abordant cette question qui eût pu décourager des esprits moins fermes et moins laborieux. Des travaux subséquents pourront venir compléter les siens; mais c'est un grand honneur d'avoir ouvert la route, en supposant même que d'autres puissent s'y avancer plus loin, grâce à celui qui les aura précédés.

INDO-GERMANIQUE adj. (ain-do-jèr-ma-ni-ke). Géogr. Qui appartient aux diverses contrées comprises entre l'Inde et la Germanie, y compris ces deux pays, ou aux peuples qui habitent ou ont habité ces contrées : *La race franke, issue du rameau* INDO-GERMANIQUE, *a conquis évidemment la plus grande partie de la Gaule.* (Gér. de Nerv.)

— Linguist. *Langues indo-germaniques*, Nom donné aux langues indo-européennes par les philologues qui n'avaient pas assigné la même origine aux langues celtiques.

INDO-HELLÉNIQUE adj. (ain-do-èl-lé-ni-ke). Linguist. Qui appartient à l'Inde et à la Grèce : *Langues* INDO-HELLÉNIQUES.

INDOL s. m. (ain-dol — rad. *indigo*). Chim. Nom donné au corps encore inconnu d'où dérivent l'indigo bleu et ses composés.

— **Encycl.** L'*indol* n'est pas connu, mais on en connaît des dérivés de substitution au nombre desquels on doit placer l'isatine, l'acide isatique et l'indigo bleu lui-même. Les recherches qui ont fait connaître ces dérivés ont jeté un très-grand jour sur la série de l'indigo. Nous en donnerons ici le résumé. Elles sont dues à MM. Baeyer et Knop.

— PRODUITS DE RÉDUCTION DE L'ISATINE ET DE SES DÉRIVÉS. L'isatine $C^8H^5AzO^2$ est susceptible de fixer de l'hydrogène et de donner ainsi naissance à deux nouveaux corps qui répondent aux formules $C^8H^7AzO^2$ et C^8H^7AzO. Si l'on rapproche de ces deux corps l'acide isatique $C^8H^7AzO^3$, on trouve entre eux trois les mêmes rapports qu'entre le phénol, l'acide oxyphénique et l'acide pyrogallique.

C^6H^6O Phénol.	$C^6H^6O^2$ Acide oxyphénique.	$C^6H^6O^3$ Acide pyrogallique.
C^8H^7AzO Oxindol.	$C^8H^7AzO^2$ Dioxindol.	$C^8H^7AzO^3$ Trioxindol (acide isatique).

On peut donc les considérer tous trois comme dérivant d'un groupe C^8H^7Az auquel on a donné le nom d'*indol* par la substitution de 1, 2 ou 3 oxhydryles (OH) à l'hydrogène.

C^8H^7Az = *indol*.

$C^8H^6(OH)Az$ = *hydroxindol*.

$C^8H^5(OH)^2Az$ = *dihydroxindol* (acide hydrindique).

$C^8H^4(OH)^3Az$ = *trihydroxindol* (acide isatique).

Les propriétés de ces trois corps autorisent ces rapprochements. Il resterait donc à savoir quelle est la constitution de l'*indol*. Si l'on songe que les trois hydroxindols fournissent de l'aniline lorsqu'on les chauffe avec de la potasse, et que l'acide isatique fournit de l'acide picrique sous l'influence de l'acide azotique, on est conduit à admettre que l'*indol* renferme le noyau C^6 de la benzine, et que l'azote est attaché à ce noyau. Après avoir discuté les hypothèses que l'on peut faire sur les rapports du septième et du huitième atome de carbone avec le groupe benzique, les auteurs arrivent à conclure que les deux atomes de carbone latéraux sont unis entre eux, et que l'un est, en même temps, directement uni au groupe benzique, tandis que l'autre est uni à l'azote. La formule suivante représenterait, d'après cette vue, la constitution de l'*indol*, qui constituerait une chaîne fermée :

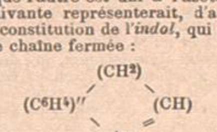

Quant à la position des oxhydryles, MM. Baeyer et Knop les expriment par les formules suivantes :

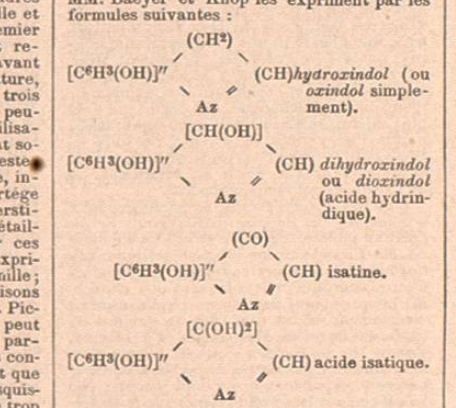

A ces corps il faut joindre l'indigo, qui répond probablement à la formule

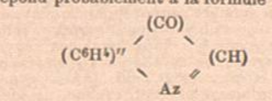

— *Dioxindol* (*acide hydrindique*). L'isatine, c'est-à-dire l'anhydride du trioxindol, se transforme facilement en isatyde lorsqu'on la réduit dans une liqueur acide. L'amalgame de sodium transforme l'isatyde en dioxindol, et celui-ci peut de nouveau, en s'oxydant, fournir l'isatyde et l'isatine. L'isatyde peut donc être considérée comme une espèce d'alloxantine, comme un corps intermédiaire entre l'isatine et le dioxindol. Comme l'hydrogène naissant au sein d'une solution alcaline transforme le trioxindol en dioxindol, il n'est pas besoin de préparer d'abord l'isatyde pour convertir ensuite ce corps en dioxindol; on peut opérer directement sur l'isatine, au moyen de l'amalgame de sodium; la seule précaution à prendre consiste à éviter que la température ne s'élève; quand le liquide a pris une teinte jaune foncée, on peut considérer la réaction comme terminée. En concentrant alors la liqueur et en la laissant refroidir, on voit le sel de soude du dioxindol se déposer en cristaux. Ces cristaux sont dissous dans l'eau acidulée par de l'acide chlorhydrique et précipités par le chlorure de baryum. Le sel barytique lavé est abandonné, dans un flacon bien bouché, avec de l'acide sulfurique. Il se forme du sulfate de baryte et de gros cristaux brunâtres de dioxindol qu'on sépare du sulfate de baryte par lévigation. En filtrant l'eau mère et la concentrant dans le vide, on obtient une nouvelle quantité de ces cristaux, mais il faut absolument éviter l'accès de l'air pendant la filtration et l'évaporation.

Le dioxindol cristallise en aiguilles groupées et se dépose de ses solutions moyennement concentrées en prismes rhomboïdaux droits. En le faisant cristalliser dans l'alcool, on l'obtient en cristaux d'un blanc éclatant, inaltérables à l'air, solubles dans 12 parties d'eau froide, dans 6 parties d'eau bouillante, dans 15 parties d'alcool absolu froid, et dans 10 parties d'alcool bouillant. A 130°, ce corps commence à se décomposer; à 188°, il fond en un liquide violet; à 195°, il laisse dégager de l'aniline. Sa composition répond à la formule $C^8H^7AzO^2$. La solution aqueuse du dioxindol, incolore d'abord, se colore à l'air en absorbant de l'oxygène; elle devient d'abord rose, ensuite plus foncée. Chauffée au contact de l'air, elle se colore en rouge; le résidu de l'évaporation renferme de l'isatine et des produits de condensation.

Le dioxindol donne, avec les acides chlorhydrique et sulfurique, des composés cristallisables répondant à la formule $C^8H^7AzO^2HCl$ et $C^8H^7AzO^2H^2SO^4 + H^2O$. L'acide azotique l'attaque vivement. Lorsqu'on chauffe à 60°, la combinaison argentique de l'argent est réduite, et il se sépare des gouttes d'aldéhyde benzoïque.

Le dioxindol, renfermant deux oxhydryles, peut subir la substitution de 2 équivalents de métal à 2 atomes d'hydrogène; toutefois, excepté pour un sel de plomb, ces combinaisons métalliques ne renferment en fait qu'un seul équivalent de métal. L'auteur a décrit les composés *monosodique*, *monobarytique*, *monocuivrique*, *mono* et peut-être aussi *diargentique* et *diplombique*.

Dans le dioxindol, 1 ou 2 atomes d'hydrogène peuvent être remplacés par du chlore ou du brome. Lorsqu'on dirige un courant de chlore dans une solution saturée à froid de dioxindol, il se sépare du dioxindol monochloré $C^8H^6ClAzO^2$ en petites aiguilles jaunes, moins solubles que le dioxindol dans l'alcool et dans l'eau. Si le courant de chlore est continué, il finit par se déposer des paillettes verdâtres de dichlorodioxindol

$$C^8H^5Cl^2AzO^2.$$

Le brome, en réagissant sur une solution aqueuse saturée de dioxindol, en sépare des paillettes orangées de dioxindol bibromé, tandis que l'eau mère, filtrée et concentrée, abandonne de gros cristaux de dioxindol monobromé. Le dioxindol monobromé se dissout assez facilement dans l'alcool et dans l'eau. Il cristallise en belles aiguilles d'un jaune pâle. A 130°, il se colore en violet; il fond à 165° en un liquide violet. M. Baeyer pense que les dérivés chlorés du dioxindol sont identiques avec les acides β-chlorisatique et β-bichlorisatique de M. Erdmann.

— *Nitrosodioxindol* $C^8H^6(AzO)AzO^2$. L'acide azotique réagit plus facilement sur le dioxindol que sur l'isatine, et il donne naissance à plusieurs produits de dédoublement. L'acide azoteux agit aussi sur le dioxindol, si celui-ci est en solution alcoolique. Si l'action se prolonge longtemps, il se forme ainsi du benzoate d'éthyle; mais si l'action est moins prolongée, le produit qui prend naissance est le nitrosodioxindol. Voici comment on prépare ce corps :

On sature 10 parties d'alcool absolu au moyen de l'acide azoteux, et l'on y verse la solution alcoolique concentrée de 1 partie de dioxindol. On ajoute ensuite 5 parties de carbonate de potasse pulvérisé en suspension dans l'alcool absolu, et l'on agite le mélange jusqu'à ce qu'il ait pris une teinte rouge, et que sa température se soit un peu élevée. Après le refroidissement, on filtre et on lave la masse insoluble avec de l'alcool absolu. Cette masse est un composé potassique de nitrosodioxindol, d'où l'on précipite le nitrosodioxindol par l'acide chlorhydrique, après l'avoir dissoute dans l'eau.

Le nitrosodioxindol se présente sous la forme d'une poudre cristalline jaunâtre ou d'une masse feutrée de petites aiguilles. Il se décompose de l'eau, dans laquelle il est peu soluble, en aiguilles recourbées et très-friables. Il est fusible entre 300° et 310°; la masse fondue redevient cristalline en se refroidissant; à 340°, ce corps se sublime en aiguilles incolores.

Soumis à l'ébullition avec une solution alcoolique d'ammoniaque, le nitrosodioxindol ne donne pas la coloration rouge violette du dioxindol.

Lorsqu'on dissout le dioxindol dans l'ammoniaque très-étendue et qu'on évapore, on obtient un composé ammoniacal

$$C^8H^5(AzH^4)(AzO)AzO^2 + \frac{1}{2}H^2O$$

qui se sépare en lamelles brillantes. La combinaison barytique $C^8H^4Ba(AzO)AzO^2$ et la combinaison argentique $C^8H^4Ag^2(AzO)AzO^2$ sont insolubles. Le brome agit sur les solutions aqueuses de nitrosodioxindol, et transforme ce corps en dibromonitrosodioxindol $C^8H^4Br^2(AzO)AzO^2 + 3H^2O$. Enfin, un mélange réducteur de sulfate ferreux et de potasse caustique transforme le nitrosodioxindol en azodioxindol $C^8H^6Az^2O^2$.

— *Oxindol* C^8H^7AzO. Ce corps prend naissance lorsqu'on réduit le dioxindol au sein d'une liqueur acide; on se sert généralement pour cela de l'hydrogène naissant qui se dégage lorsqu'on dissout l'étain dans l'acide chlorhydrique; on l'amalgame de sodium dans une eau acidulée quelconque. On peut, au lieu de commencer par préparer l'oxindol pur, agir directement sur l'isatine; on dissout l'isatine dans 100 fois son poids d'eau, puis l'on introduit peu à peu dans la liqueur des fragments d'amalgame de sodium renfermant 5 pour 100 de métal alcalin, en ayant soin de maintenir sans cesse la liqueur acide au moyen d'acide chlorhydrique qu'on y ajoute de temps en temps, et de chauffer au bain-marie pendant toute la durée de la réaction. Lorsque la liqueur reste jaune, même en devenant alcaline, on peut considérer la réaction comme terminée. On la neutralise alors avec de la soude, on la concentre jusqu'à ce que des gouttes oléagineuses apparaissent à sa surface, et on la laisse ensuite reposer pendant vingt-quatre heures. L'oxindol se sépare sous la forme de longues aiguilles jaunes très-réfringentes. Les eaux mères concentrées donnent une nouvelle portion de ces cristaux; l'oxindol doit être purifié par une nouvelle cristallisation dans l'eau bouillante.

Pur, l'oxindol cristallise en aiguilles incolores ou en groupes de cristaux penniformes; il fond à 120° et se fige de nouveau à 110°; à une plus haute température, il distille sous forme d'une huile colorée en jaune; dans l'eau ce corps fond et se dissout abondamment. Par le refroidissement de la liqueur, il se sépare en cristaux. La solution saturée donne des gouttelettes huileuses, qui viennent nager à la surface, lorsqu'on la concentre davantage par la chaleur. L'oxindol se dissout aussi dans l'alcool et dans l'éther; il forme avec la potasse un composé cristallisable; il précipite les sels de baryte, de cuivre, de chaux et le sous-acétate de plomb; à la longue, sa solution ammoniacale réduit par l'ébullition l'azotate d'argent avec formation d'un miroir métallique.

Lorsqu'on ajoute à froid de l'azotate d'argent à une solution ammoniacale saturée et froide d'oxindol, on obtient un précipité blanc volumineux qui répond à la formule

$$C^8H^6AgAzO.$$

L'oxindol se combine aussi à l'acide chlorhydrique. Son chlorhydrate $C^8H^7AzO.HCl$ cristallise en cristaux aciculaires réunis en faisceaux, par le refroidissement d'une solution d'oxindol dans partie égale d'acide chlorhydrique et d'eau.

Le brome agit sur l'oxindol par substitution; lorsqu'on opère à froid, il se produit du *bromoxindol* C^8H^6BrAzO, et, lorsqu'on opère à chaud, il se forme du *tribromoxindol*

$$C^8H^4Br^3AzO + 2H^2O.$$

Les vapeurs nitreuses dirigées à travers une solution aqueuse d'oxindol au $\frac{1}{100}$, jusqu'à ce qu'une portion de la liqueur laisse déposer des cristaux par le frottement avec une baguette, donnent du *nitrosooxindol*

$$C^8H^6(AzO)AzO.$$

Le nitrosooxindol cristallise en longues aiguilles fines d'un jaune d'or, qui se feutrent par la dessiccation. Il est très-peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool, soluble dans la potasse, qu'il colore en rouge brun et d'où l'acide chlorhydrique le précipite inaltéré; chauffé, il se décompose vivement. Quand on ajoute de l'ammoniaque étendue à une dissolution aqueuse de nitrosooxindol et d'azotate d'argent, il se forme un précipité floconneux d'une combinaison argentique

$$C^8H^5Ag(AzO)AzO.$$

Le brome réagit sur le nitrosooxindol; suivant que l'on opère à froid ou à chaud, on obtient le bromonitrosooxindol ou le tribromonitrosooxindol.

Par l'étain et l'acide chlorhydrique, le nitrosooxindol se réduit et fournit l'amidooxindol.

— *Amidooxindol*. Pour le préparer, on ajoute de l'étain à une dissolution de nitrosooxindol dans l'acide chlorhydrique. La réaction terminée, on évapore afin de chasser l'excès d'acide, on reprend par l'eau, on précipite l'étain par l'acide sulfhydrique, puis on évapore au bain-marie en consistance sirupeuse. Ce sirop, abandonné dans une atmosphère sèche, laisse déposer des mamelons incolores, qui sont le chlorhydrate d'amidooxindol

$$C^8H^6(AzH^2)AzO.HCl.$$

Ce sel se dissout dans l'alcool; à 80°, il perd de l'acide chlorhydrique, et à 170° il se décompose entièrement. Lorsqu'on réduit le nitrosooxindol au moyen du sulfate ferreux et de la potasse, en n'employant pas un trop grand excès d'alcali, il se produit une matière colorante à reflets métalliques verts, et dont la solution ressemble à celle de la fuchsine. Cette substance paraît être une espèce d'alloxantine intermédiaire entre le nitrosooxindol et l'amidooxindol. MM. Baeyer et Knop se proposent de revenir sur cette substance.

En résumé :

L'acide isatique est un produit qui dérive d'un groupe primitif, l'*indol* C^8H^7Az, par la substitution de 3 oxhydryles à 3H. Soumis à l'action des agents réducteurs, il peut donner naissance à deux nouveaux corps, dont l'un ne contient que 2 et l'autre qu'une seule molécule d'oxhydryle. Ces derniers corps, qui se combinent avec une molécule d'acide chlorhydrique, donnent avec le chlore et le brome des produits de substitution, et forment avec l'acide azoteux des dérivés nitrosiques susceptibles d'être réduits. L'oxindol et le dioxindol ne se comportent pas d'ailleurs de la même manière dans les réactions; l'un et l'autre peuvent néanmoins échanger un H contre 1 équivalent de métal; le dioxindol en peut même échanger 2.

On peut aujourd'hui classer, comme il suit, les principaux dérivés de l'indigo :

C^8H^7Az	*indol* inconnu.
C^8H^5AzO	indigo bleu (produit de substitution oxygénée de l'*indol*).
C^8H^7AzO	hydroxindol (ou oxindol).
$C^8H^7AzO^2$	dihydroxindol (ou dioxindol) ou acide hydrindique.
$C^8H^7AzO^3$ . . .	trihydroxindol (ou trioxindol) ou acide isatique.
$C^8H^5AzO^2$ . . .	isatine ou hydride de l'acide isatique.
$C^{16}H^{12}Az^2O^4$ . .	isatyde = $C^8H^5AzO^2$ (isatine) + $C^8H^7AzO^2$ (dioxindol).

INDOLEMMENT adv. (ain-do-la-man — rad. *indolent*). Avec indolence :

Et tandis qu'à l'écorce il confiait ses chants,
L'Amour, au doux sourire, aux yeux vifs et touchants,
La tête sur son corps *indolemment* penchée,
Lui soufflait tous les feux dont il brûle les cœurs.
GILBERT.

INDOLENCE s. f. (ain-do-lan-se — du préf. *in*, et du lat. *dolere*, sentir de la peine, de la douleur). Insensibilité morale, indifférence, apathie, paresse d'esprit : *L'*INDOLENCE *est le sommeil des esprits.* (Vauven.) *L'*INDOLENCE *est une paresse de l'âme qui s'étend à tout, et la rend incapable de toutes choses.* (J.-J. Rouss.)

— A signifié : Insensibilité physique; mais ce sens propre du mot n'est plus employé qu'en médecine : *L'*INDOLENCE *d'une tumeur.*

— **Syn. Indolence, mollesse, nonchalance.** L'*indolence* fait qu'on n'agit pas ou qu'on se décide difficilement à agir. La *nonchalance* ou la *mollesse* fait qu'on agit sans énergie, qu'on n'a pas de cœur à l'ouvrage. La première provient de l'apathie, de l'indifférence; les deux autres d'une lenteur naturelle, d'une sorte d'impuissance qui n'exclut pas le désir d'agir; mais la *nonchalance* se distingue de la *mollesse* en ce qu'il s'y mêle un peu de négligence : *On n'a aucune prise sur les naturels* INDOLENTS; *on ne peut les toucher jusqu'au vif, ils écoutent tout et ne sentent rien.* (Fén.) *Les soldats combattirent d'un côté avec force et vigueur, et de l'autre avec* MOLLESSE *et* NONCHALANCE. (Roll.)

— **Indolence, apathie, indifférence, insensibilité.** V. APATHIE.

INDOLENT, ENTE adj. (ain-do-lan, an-te — du préf. *in*, et de *dolent*). Qui a de l'indolence, qui est insouciant, indifférent, apathique, nonchalant : *La plupart des femmes ne connaissent que les passions ou l'*INDOLENCE. (Volt.)

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque *indolent.*
BOILEAU.

‖ Qui marque l'indolence; qui est inspiré par elle : *Air* INDOLENT. *Ton* INDOLENT. *L'*INDOLENTE *oisiveté n'engendre que la paresse et l'ennui.* (J.-J. Rouss.)

— Poétiq. Qui se meut avec lenteur :

Le berger voit dormir la rivière *indolente.*
LA FONTAINE.

— A signifié : Insensible à la douleur physique, sens propre qui n'est plus usité qu'en médecine : *Une tumeur* INDOLENTE. *M. Turgot est toujours affecté d'une goutte* INDOLENTE, *héréditaire dans la famille.* (Bachaumont.)

— Substantiv. Personne indolente : *L'espérance anime le sage et leurre le présomptueux et l'*INDOLENT, *qui se reposent inconsidérément sur ses promesses.* (Vauven.)

INDOMANIATION s. f. (ain-do-ma-ni-a-si-on — du préf. *in*, et de *domaine*). Annexion au domaine de l'Etat : INDOMANIATION *d'une forêt.*

INDOMPTABLE adj. (ain-don-ta-ble — du préf. *in*, et de *domptable*). Qu'on ne peut dompter : *Il n'y a point d'animal plus farouche ni plus* INDOMPTABLE *que l'homme, quand il se laisse dominer par ses passions.* (Boss.) *Les hommes qui font le plus d'usage de leur entendement sont souvent les plus* INDOMPTABLES *dans leurs passions.* (Proudh.)

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux.
RACINE.

— Fig. Qu'on ne peut maîtriser, réprimer : *L'imagination est la plus* INDOMPTABLE *des puissances morales de l'homme.* (Mme de Staël.)

Le temps et les devoirs rendent enfin traitable
La plus farouche humeur et la plus *indomptable.*
ROTROU.

INDOMPTABLEMENT adv. (ain-don-ta-ble-man — rad. *indomptable*). D'une manière indomptable : *Un enfant* INDOMPTABLEMENT *rétif.*

INDOMPTÉ, ÉE adj. (ain-don-té — du préf. *in*, et de *dompté*). Qui n'est point, qui n'a pas été dompté; qui est fougueux, emporté : *Un coursier* INDOMPTÉ *hérisse ses crins, frappe la terre du pied et se débat impétueusement à la seule approche du mors.* (J.-J. Rouss.)

Voyez ce fier coursier qui, farouche, *indompté*,
Au moindre objet nouveau se cabre épouvanté.
DELILLE.

— Qui n'a pas été vaincu, subjugué : *Nation* INDOMPTÉE.

— Fig. Qui n'a pu être contenu, réprimé, soumis à un joug moral : *Cœur* INDOMPTÉ. *Un talent qui ne serait pas* INDOMPTÉ *cesserait d'être un talent.* (Mme de Staël.)

Un courage *indompté*, dans le cœur des mortels,
Fait ou les grands héros, ou les grands criminels.
VOLTAIRE.

INDORE ou **INDOUR**, en anglais *Indoor*, ville de l'Indoustan, cap. de l'État d'Indore ou Holkar, sur la Sypra, à 321 kilom. N.-E. de Surate; 90,000 hab. Cette ville, brûlée en 1801, a été reconstruite depuis, mais elle est mal bâtie. V. Jacquemont donne les curieux détails suivants sur cette cité indoue : « Indour est une ville médiocrement ancienne, assez peu considérable d'ailleurs; une très-petite rivière la traverse. J'y arrivai au point du jour, et j'y trouvai la population tout entière, hommes et femmes, qui, avec toute la gravité possible, y faisait ce que le manque de lieux d'aisances dans leurs maisons les oblige chaque matin d'aller faire dehors. Les gens recherchés sortent de la ville, et vont dans la campagne, emportant à la main un vase de cuivre plein d'eau, pour se laver après l'opération. Mais les paresseux, les gens grossiers et les gens pressés ne vont pas si loin. Auprès de ceux qui se soulagent, on en voit d'autres faire leurs ablutions du matin, et se laver la bouche avec l'eau presque dormante du faible ruisseau qui a servi, deux pas plus haut, à tout autre usage. »

Le petit État d'Indore ou Holkar, borné au N. par les Radjepoutes du Sindhya, à l'E. par le Bhopal, au S. et à l'O. par les possessions anglaises, a 400 kilom. de long sur 130 de large, et 1,200,000 hab., parmi lesquels dominent les Mahrattes; le reste se compose d'Indous, de mahométans, de Gonds et de Bhils, appartenant aux plus sauvages de cette race de montagnards et de chasseurs. Capitale Indore. Ce petit État fut fondé en 1733 par un tisserand du village de Hol, dans le Décan. Le plus remarquable des successeurs de Hol fut Djeswant-Rao, qui envahit à deux reprises l'Indoustan, en 1801 et en 1805, fut battu par les Anglais et dut leur céder une partie de son territoire. Son successeur, Malhar-Rao (1811), recommença la guerre contre les Anglais, qui le battirent et mirent son petit État sous le protectorat britannique (1818). Depuis 1857, Malkerdji-Rao, tout dévoué à la politique anglaise, règne sur l'Indore.

INDORTÈS, chef des Celtibériens voisins de l'Ebre, mort en 232 av. J.-C. Il prit le commandement après la mort d'Istolatius et se trouva à la tête de 50,000 hommes; mais comme ses soldats étaient peu aguerris, il n'osa prendre l'offensive contre les Carthaginois et attendit Amilcar Barca dans une position retranchée. Attaqué par ce général, il ne put résister à l'impétuosité de son attaque, essaya de fuir, mais fut fait prisonnier et conduit à Amilcar, qui ordonna de lui crever les yeux et de le mettre en croix.

INDO-SCYTHES, nom donné par les anciens aux peuples établis au delà de l'Indus, près du confluent de ce fleuve avec le Cophène.

INDOU ou **HINDOU, OUE** s. et adj. (ain-dou). Habitant de l'Inde; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* INDOUS. *La mythologie* INDOUE.

Indous (ESSAIS SUR LA PHILOSOPHIE DES), par Colebrooke, ouvrage remarquable, publié par fragments dans les deux premiers volumes des *Mémoires de la Société royale asiatique* de Londres. Le premier mémoire est l'exposition la plus claire et la plus complète qui ait été donnée jusqu'alors des opinions philosophiques des Indous, selon les systèmes appelés *sankhya*, *niaya* et *vaiseshika*. L'auteur se borne à donner une analyse purement historique des anciens monuments de la métaphysique indienne; il s'abstient d'établir des rapprochements entre ces doctrines de l'Indoustan et les abstractions du bouddhisme indo-chinois ou les spéculations de la philosophie allemande. Il s'occupe particulièrement de la philosophie *sankhya*. Dans le second mémoire, il fait l'exposé de la dialectique de Gotama et de la philosophie atomistique de Kanadi, deux systèmes dont le premier, connu sous le nom de *niaya* (raisonnement), s'occupe spécialement de logique métaphysique, et l'autre, appelé *vaiseshika* (distinction), embrasse la physique, ou la distinction des objets sensibles et l'étude de leurs qualités distinctives. Le troisième mémoire est consacré au *mimansa* pratique. L'auteur commence par exposer l'objet de ce système, et donne un aperçu des sources où l'on peut en chercher les principes. Le but du *mimansa* est de déterminer le sens de la révélation et d'établir la base des devoirs. C'est donc l'interprétation des Védas qu'on se propose, comme un moyen de se former une juste idée des sacrifices et des autres actes de religion qui y sont recommandés. Le quatrième essai traite des systèmes réputés hétérodoxes des djaïnas et des bouddhas ou bouddhistes, et fait connaître en même temps certaines sectes indiennes qui, comme les partisans de ces systèmes, présentent quelque analogie avec les sankhayas ou sectateurs de Kapila et de Patandjali. Les opinions théologiques et métaphysiques de ces sectaires, en mettant de côté la mythologie et les cérémonies de leur culte, peuvent être considérées comme une branche de philosophie. Le cinquième essai complète les recherches précédentes sur le *mimansa* pratique. Il est ici question du système appelé *outtara mimansa* (*mimansa* supérieur), par opposition au *mimansa* pratique, parce qu'il consiste dans la recherche des preuves qu'on peut déduire des Védas par rapport à la théologie, comme l'autre a pour objet les œuvres et le mérite qu'elles produisent. On le nomme aussi *Védanta*, terme qui signifie *Conclusion des Védas*, et qui est relatif aux *Oupanishads*, lesquels, pour la plupart, forment une section additionnelle aux Védas, auxquels ils appartiennent. Le même mot, dans une autre acception plus large, exprime aussi la fin et le but des Védas.

L'auteur anglais a su donner à ses études sur la philosophie orientale une exposition savante et méthodique, remarquable surtout par sa concision et sa lucidité. Les *Essais sur la philosophie des Indous* ont été traduits en français par G. Pauthier (Paris, 1833, 1 vol.). V. *Journal des savants*, années 1825, 1826, 1828, 1830; *Journal asiatique* de Paris, 1825; et *Journal asiatique* de Londres, 1838.

INDOUI s. m. (ain-doui). Linguist. Ancienne langue de l'Indoustan. V. INDI.

INDOU-KHO, littéralement *Caucase indien*, le *Paropamisus* des anciens, chaîne de montagnes de l'Asie centrale, qui s'étend de la ville d'Hérat, dans l'Afghanistan, jusqu'à l'Indus, c'est-à-dire depuis 60° jusqu'à 72° de long. E., entre 34° et 36° de lat. N. L'Indou-Kho oriental tient à la chaîne de l'Himalaya au S., et au Bolor au N. A l'O., cette chaîne se divise en deux ramifications principales : l'Indou-Kho septentrional, qui sépare l'Afghanistan du Turkestan, et l'Indou-Kho méridional, qui couvre une partie de l'Afghanistan, le N. du Kaboul, et dont le point culminant, le Spinnghour, atteint 6,167 mètres. Des pics arides ou couverts de neige forment les autres sommités de cette chaîne. Des défilés extrêmement difficiles et s'étendant jusqu'à la région des neiges éternelles, entre autres le grand défilé de Bamian, situé à 4,000 mètres de hauteur, conduisent, sur le versant septentrional du Kaboul, à l'Amou (l'*Oxus* des anciens). Le riz, le maïs, le tabac, la canne à sucre et le coton sont cultivés avec succès dans les profondes vallées du versant méridional; la vigne, le mûrier et une assez grande variété d'arbres à fruit croissent dans les petites vallées. Les chênes et les arbres à feuilles aciculaires abondent dans la région boisée au-dessus de laquelle se trouve la région des pâturages qui nourrit de nombreux troupeaux.

INDOUSTAN. V. INDE CISGANGÉTIQUE.

Indoustan (MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES DE L'), par Langles, grand ouvrage en 3 vol. in-fol., illustré de planches et de cartes. La première livraison des *Monuments de l'Indoustan* parut en 1811; mais la publication fut interrompue par les guerres de l'empire. Langles la reprit, après la chute définitive de Napoléon. L'ouvrage complet parut en 1821. Malgré tous les documents dont il s'est aidé, il faut reconnaître que son ouvrage est superficiel et qu'il est devenu insuffisant. Il n'embrasse que la partie de la presqu'île limitée par les rivières de Tapty et de Mahanody, et par la montagne de Vindhya. Langles, avant d'aborder son sujet, la description des monuments, consacre quelques études préliminaires aux divisions géographiques de la péninsule, et à l'exposition des principes religieux, des dogmes, des philosophies, des sciences, des arts, des mœurs et des usages des Indous. Cette partie de son œuvre est assurément celle qui a le plus vieilli. Il présente la description des monuments selon leur position respective, du midi au nord, depuis le royaume de Madhoureh jusqu'à Delhy. Le mérite de ce livre, qui n'est pas assez scientifique, est de donner une idée de la sculpture et de l'architecture indiennes, trop dédaignées jusque-là.

INDOUSTANI ou **HINDOUSTANI** (ain-dou-sta-ni — rad. *Indoustan*). Linguist. Langue actuelle des Indous.

— **Encycl.** La langue *indoustani* appartient à ce nombreux groupe d'idiomes qui prirent naissance dans le pracrit, qui, lui-même, succéda au sanscrit, tombé peu à peu en désuétude. Le pracrit contenait de nombreuses racines sanscrites; toutefois, quelques savants le considèrent comme une langue autochthone, existant antérieurement au sanscrit importé dans l'Inde par l'invasion aryenne, et lui ayant survécu. Des différents idiomes qui naquirent du sanscrit corrompu, à peu près comme nos langues néo-latines du latin, celui qui se forma au nord, dans le vaste empire dont Canoje était la capitale, fut de bonne heure considéré comme la langue nationale, et reçut le nom de *indi* ou *indoui*. Lorsqu'eut lieu l'invasion musulmane dans l'Inde et que Mahmoud le Ghaznévide soumit l'antique contrée à ses lois, la langue indi subit une profonde modification; le nouvel idiome intermédiaire, destiné à faciliter les communications entre vainqueurs et vaincus, se composa de racines sanscrites, de racines arabes, de racines persanes (introduites aussi par l'invasion), et d'un certain nombre de racines appartenant aux anciens dialectes indiens. Cette phase constitue la première période de l'*indoustani*, qui ne se dégagea que lentement de ses différentes formes provisoires. On nomma successivement cette nouvelle langue *ourdouzeban* (langue des camps), *rekhta* (mélangé), *indi* et *indoustani*. L'indi s'est conservé de nos jours encore avec une grande pureté dans le district de Braj; aussi le désigne-t-on quelquefois sous le nom de Braj-Bhakha (langue de Braj). L'indi est encore préféré par les Indous non musulmans, qui le comparent au sanscrit.

En résumé, l'on peut dire que l'*indoustani* se partage en *indoustani* ancien, ou indi, formant une langue à part, et en *indoustani* moderne. L'*indoustani* ancien succéda immédiatement au sanscrit, avec lequel il dut se confondre originairement. L'*indoustani* moderne se subdivise en trois dialectes principaux : les deux dialectes du nord et celui du midi. Les deux dialectes du nord sont l'ourdou et le braj-bhakha, déjà cités; le dialecte du midi est le dakhni. Le dakhni et l'ourdou sont exclusivement usités chez les musulmans; le braj-bhakha, au contraire, l'est chez les Indous non musulmans, et se rapproche sensiblement de l'indi ou ancien *indoustani*.

L'*indoustani* se perfectionna de plus en plus (il était parlé à la cour du grand Akbar), et fut presque définitivement fixé sous les règnes d'Aureng-Zeb et de Chah-Alem. Quand l'empire mongol tomba, la langue lui survécut, et aujourd'hui elle peut être considérée comme l'idiome national de l'Indoustan, où elle est parlée ou comprise par cent trente millions d'hommes. La conquête anglaise l'a adoptée comme langue administrative et diplomatique. On rattache encore à l'*indoustani* une espèce de patois informe, usité chez le bas peuple, et nommé par les Anglais *moors*, et par les Français *maure*. Le moors est la langue des castes inférieures et de la portion illettrée de la nation; il contient beaucoup de mots d'origine européenne, et ne s'astreint pas à la plupart des règles qui régissent l'*indoustani* pur.

L'*indoustani* possède deux alphabets : l'alphabet persan, qui n'est autre que l'alphabet arabe, et un autre système graphique emprunté au dévanagari ou ancienne écriture sanscrite. Les Indous musulmans se servent naturellement de préférence de l'alphabet persan, et les Indous non musulmans de l'alphabet dévanagari. Les substantifs sont masculins ou féminins en *indoustani*; ils peuvent se décliner de plusieurs manières différentes. La déclinaison comprend six cas : le nominatif, le génitif, le datif et l'accusatif (même forme), le vocatif, l'ablatif et le commémoratif. Les adjectifs se déclinent comme les substantifs. La conjugaison comprend cinq modes : l'indicatif, le conditionnel, l'impératif, le précatif et l'infinitif; dix temps : le présent indéfini, le présent défini, l'imparfait, le prétérit, le plus-que-parfait, six formes de futur, le participe présent, le participe passé, le gérondif présent, le gérondif passé. Il existe deux verbes auxiliaires, *djana*, aller, auxiliaire des verbes passifs, et *houna*, être, auxiliaire des verbes neutres et actifs. Les verbes neutres se forment des verbes actifs. On compte dix classes de verbes composés, comme les nomme M. Garcin de Tassy : les verbes nominaux ou adverbiaux, intensitifs, potentiels, complétifs, inchoatifs, permissifs, acquisitifs, fréquentatifs, continuatifs et désidératifs. Les adverbes sont très-nombreux. Les prépositions se composent de mots arabes ou persans, sanscrits ou indous; ces derniers s'emploient plus généralement comme postpositions. L'*indoustani*, comme le persan, comme le turc, comme le javanais et les autres langues parlées par des peuples soumis à l'invasion musulmane, contient une assez forte proportion d'éléments arabes; le persan lui a également fourni d'assez nombreuses expressions; mais si le lexique de l'*indoustani* en fait une langue peu homogène, son système grammatical le rattache incontestablement au groupe d'idiomes dérivés du sanscrit, dont il présente les principes fondamentaux, sinon la structure savante et compliquée.

INDOUSTANIQUE ou **HINDOUSTANIQUE** adj. (ain-dou-sta-ni-ke). Géogr. Qui a rapport à l'Indoustan, à sa langue, à ses habitants : *Des hauteurs de l'Himalaya rayonnèrent les arts, les lois, les institutions dont la péninsule* INDOUSTANIQUE *subit encore l'influence.* (Val. Parisot.)

INDOUX, OUCE adj. (ain-dou, ou-se —